



Pilote maritime

Principales tâches et responsabilités

La navigation sur le fleuve Saint-Laurent comporte d'importants défis : marées et courants imprévisibles, obstacles de toutes sortes, mauvaises conditions météorologiques et chenaux étroits. C'est pourquoi on y trouve – des Escoumins jusqu'aux Grands Lacs – des zones de pilotage désignées dans lesquelles il est obligatoire pour tous les navires excédant un certain gabarit de recourir aux services d'un pilote maritime breveté.

Le pilote maritime du Saint-Laurent est un expert de la navigation dans un secteur donné du fleuve dont la fonction est d'assurer un passage sécuritaire et efficace aux navires dont il a la responsabilité. En s'appuyant sur ses connaissances approfondies, il guide le navire en indiquant au capitaine la route la plus appropriée, ainsi que les manœuvres d'appareillage et d'accostage, en fonction des conditions locales de navigation et de la météo. Outre la voie navigable du Saint-Laurent, les pilotes peuvent être amenés à exercer leur profession en différents milieux maritimes tels que les ports, les écluses et chenaux, les rivières et dans différentes conditions comme des eaux couvertes de glaces.

Cheminement scolaire ou professionnel

Les futurs pilotes doivent d'abord acquérir un brevet d'officier de navigation dans une école maritime reconnue. Une fois devenus officiers, les candidats franchissent les échelons de la profession, par le service en mer et la formation continue, jusqu'aux postes de premier officier de pont ou de capitaine. Ils remplissent alors les conditions pour devenir apprenti pilote. Cette étape est consacrée à un apprentissage minutieux de chaque aspect du secteur de navigation dont ils auront la responsabilité notamment en effectuant de nombreux voyages sous la supervision d'un pilote chevronné. Les connaissances acquises sont par la suite vérifiées par des examens oraux et écrits rigoureux. Les apprentis pilotes doivent aussi démontrer leur habileté à utiliser toute une panoplie d'instruments maritimes spécialisés.

Établissements d'enseignement ou centre de formation au Québec

Au Québec, c'est l'Institut maritime du Québec situé à Rimouski qui forme les officiers de navigation. La formation propre au pilotage est sous la responsabilité des Corporations de pilotes. Elle est d'une durée minimale de 2 ans. Une fois breveté, le pilote poursuit sa formation spécialisée tout au long de sa carrière afin de suivre l'évolution des techniques et de l'équipement de navigation. La Corporation des Pilotes du Bas-Saint-Laurent possède son propre centre de formation (Centre de simulation et d'expertise maritime) consacré principalement à l'apprentissage et à la formation continue des pilotes.

Possibilités de carrières

- Le pilote maritime breveté peut exercer son métier pour la Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent, la Corporation des Pilotes du Saint-Laurent Central ainsi que de la Corporation des Pilotes du Fleuve et de la Voie Maritime du Saint-Laurent. Il existe aussi des services de pilotage dans certains ports.
- L'expérience et l'expertise des pilotes maritimes leur ouvrent la porte à plusieurs possibilités de carrières dans l'administration maritime s'ils le désirent.

Qualités et intérêts essentiels

- Attitudes et comportements professionnel (autonomie, entregent, sens organisationnel, leadership)
- Bilinguisme
- Bonne condition physique
- Capacité de travailler en situation de crise et lors de circonstances imprévues
- Excellente perception spatiale
- Intérêt pour le travail en mer

Fourchette de revenus annuels : 125 000 \$ et plus

Pour en savoir plus :

- www.csmoim.qc.ca
- www.cpbsl.ca
- www.pilote-voie-maritime.ca
- www.marinepilots.ca
- www.pilotagestlaurent.gc.ca
- www.cpslc.ca
- www.tc.gc.ca

Avec la participation financière de :



Comité sectoriel
de main-d'œuvre
de l'industrie maritime